



# FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT

CIRCULAIRE "SECURITE" N° 19

Jean COUPE

V.Réf. :

N.Réf. : JC/SST/89/5348

DATE 06 DECEMBRE 1989

OBJET DECOUSURES SUR EQUIPEMENT DE SAUT

MATERIELS OU TECHNIQUES CONCERNES Sacs-harnais MODULE

TEXTE La Société Parachute Shop a informé le C.T.P. de décousures qui se produisent à la base du compartiment de la voilure de secours du sac-harnais MODULE.

Parachute Shop demande aux propriétaires de ces matériels, de bien vouloir prendre contact avec ses services qui procéderont gratuitement au renforcement de ce point faible de ce type de matériel.

Jean COUPE  
Président du C.T.P.

DECISION FEDERALE Pour affichage

DATE D'APPLICATION Dès réception

DIFFUSION Président de la F.F.P.  
Directeur Général  
Membres du C.T.P.  
Directeurs Techniques et C.T.R.  
MM. TOURNIER - CHALOIN  
M. TROUF, S.E.J.S.  
M. JOHARY, C.E.V. BRETIGNY

DECISION FEDERALE Pour application dès réception de la présente circulaire.

DATE D'APPLICATION Immédiate.

DIFFUSION Président FFP  
Directeur Général  
MM. les Directeurs Techniques  
MM. les C.T.R.  
Mr. TROUF (SEJS)  
MM. Membres du C.T.P. / MM. TOURNIER - CHALOIN  
Mr. JOHARY (C.E.V. BRETIGNY)